

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
 Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 5 Août 1890

NOUVELLES LOCALES

Les distributions de prix devaient être, cette année, présidées par S. Exc. le Gouverneur Général, mais M. le Baron de Farincourt ayant été retardé, cet honneur est échu à M. Dugué de Mac Carthy, son Secrétaire Général.

Ces cérémonies scolaires ont eu lieu, pour les garçons, hier à 4 heures ; pour les filles, ce matin à 8 heures et demie.

La nécessité de notre mise en pages nous oblige à abrégier le plus possible nos comptes rendus, et nous le regrettons vivement. Pourtant, nous sommes heureux de constater les progrès véritables faits tant chez les jeunes filles, dont l'éducation est confiée aux Dames de Saint-Maur, que chez les jeunes gens instruits par les Frères de la Doctrine Chrétienne.

Hier soir, à l'école des garçons, M. Dugué de Mac Carthy a ouvert la séance en se faisant l'interprète des regrets de l'assistance pour l'absence de M. le Baron de Farincourt.

M. le Chanoine Pauthier, inspecteur des écoles, a ensuite lu son rapport sur les travaux de l'année, rapport très nourri et des plus intéressants, dans lequel il a rendu un juste témoignage au zèle des maîtres et à la bonne volonté des élèves.

La distribution des prix a suivi ; par intervalles, des chants et des morceaux d'orchestre égayaient la réunion.

Nous ne pouvons citer les noms des élèves, même ceux le plus souvent couronnés. Bornons-nous à mentionner les prix suivants :

Prix d'honneur
 accordés par S. A. S. la Princesse Alice

- 1^{re} classe : Joseph Noble.
- 2^e — Zéphyrin Demichielis.
- 3^e — Alphonse Chiorini.
- 4^e — Jean-Baptiste Gras.
- 5^e — Antoine Ghiglioni.
- 6^e — Charles Médecin.
- 7^e — Jules Médecin.
- 8^e — Pierre Magnardi.
- 9^e — Louis Garrina.

Prix du Comité de l'Instruction Publique
 Obtenu par Louis Dégoutin.

Enfin cinq certificats d'études ont été délivrés à Marius Seriès — Paul Giordano — Laurent Aymino — Louis Orgnon — Georges Repaire.

Une mention spéciale est due à l'exposition des travaux graphiques dont quelques-uns sont véritablement dignes d'éloges.

La Société Philharmonique prêtait son concours à la fête qui avait, ainsi que tous les ans, attiré une foule considérable.

La même cérémonie a eu lieu ce matin au même endroit (dans la cour de l'école communale des garçons), sous la présidence de M. le Secrétaire Général.

La distribution des prix, entremêlée de chants,

s'est accomplie très rapidement et dans le meilleur ordre.

Les prix accordés par S. A. S. la Princesse Alice ont été mérités par :

M^{lles} Louise Cambi — Louise Thibaud — Eudoxie Raffaelli — Jérôme Silvano — Honorine Saytour — Sylvie Pastorelli — Elisa Giusti — Sophie Scotto — Joséphine Suani — Louise Masino — Marie Bernini — Jeanne Brillada.

Les certificats d'études ont été obtenus par :

M^{lles} Eudoxie Raffaelli — Louise Cambi — Louise Thibaud — Marie Rigoni.

Le Prix du Comité a été décerné à M^{lle} Thérèse Gastaud.

Le nombre des voyageurs arrivés à Monaco pendant le mois de juillet 1890 a été de 24,640

Pendant le mois de juillet 1889, il n'a été que de 22,918

Différence en faveur de 1890 1,722

M^r l'Evêque a quitté la Principauté dimanche dernier.

THÉÂTRE DE MONTE CARLO

Nous avons, mardi, donné le programme des représentations lyriques organisées pour la saison prochaine sur la scène de Monte Carlo. Nous complétons aujourd'hui ce programme par des renseignements sur les artistes engagés et la composition des rôles pour chacune des pièces annoncées :

Parmi les principaux artistes de la troupe, il convient de citer M^{lle} Perretti, première dugazon d'opéra comique, première chanteuse d'opérette. M^{lle} Perretti est une bonne comédienne doublée d'une cantatrice de valeur. Après trois années brillantes au Grand Théâtre de Marseille, elle s'est fait applaudir à Bruxelles, puis au Caire, à Athènes, etc. Elle nous vient d'Orient, le pays des étoiles et des fées...

Avec elle, nommons M^{mes} Toudouze, Leclerq et Buhl.

M^{me} Toudouze, duègne comme on n'en voit plus guère. Elle a conservé la tradition de l'opéra comique. On nous dit ses succès à Paris.

M^{me} Leclerq, deuxième dugazon d'opéra comique, seconde première chanteuse d'opérette. Elle appartient à la seconde scène lyrique de Paris, et l'on se connaît en artistes au théâtre de la place du Châtelet.

Enfin, M^{me} Buhl, 1^{er} prix du Conservatoire, première chanteuse légère. Elève — et, dit-on, élève favorite — de M^{me} Miolan Carvalho, — une des gloires les plus pures de l'art du chant français. En outre, un correspondant nous assure que M^{me} Buhl possède une voix superbe, en rapport avec son talent.

Le côté masculin de la troupe n'est pas moins bien choisi. MM. Boyer, excellent baryton, déjà connu parmi nous ; Isnardon, basse d'opéra comique, baryton d'opérette. Nous avons eu l'hiver dernier, l'occasion de le féliciter. Delersy, deuxième ténor d'opéra comique, premier ténor d'opérette,

vient d'Anvers où, durant trois saisons, les dilettanti belges ont consacré ses succès.

Poudrier, laruette d'opéra comique, grand premier comique, vient également d'Anvers.

Nigri, trial en tous genres.

La réputation de ces artistes nous dispense de nouveaux éloges.

Les artistes en représentations sont :

M^{mes} Vuillaume, Nordica, Sigrid-Arnoldson et Deschamps-Jehin. MM. Engel, Melchissédec, baryton de l'Opéra, Jean de Reszké (Opéra), Queyla (de Covent-Garden), Fugère, Montariol (de Covent-Garden) et Duc.

La distribution des pièces est ainsi fixée :

27 et 30 décembre, *Le Songe d'une nuit d'été* : M^{mes} Vuillaume et Perretti ; MM. Engel, Isnardon, Delersy.

3 et 6 janvier, *Rigoletto* : M^{mes} Vuillaume et Perretti ; MM. Engel, Melchissédec, Isnardon, Nigri, Fronty.

10 et 13 janvier, *La Cigale et la Fourmi* : M^{mes} Perretti, Leclerq ; MM. Delersy, Poudrier, Nigri, Fronty, Fontviel, Dumont.

17 et 20 janvier, *Les Contes d'Hoffmann* : M^{mes} Vuillaume, Perretti, Humbers ; MM. Engel, Isnardon, Nigri, Fronty.

24 et 27 janvier, *La Jolie Fille de Perth* : M^{mes} Vuillaume, Perretti ; MM. Engel, Boyer, Isnardon.

31 janvier et 3 février, *Faust* : M^{mes} Nordica, Leclerq, Toudouze ; MM. Engel, Boyer, Isnardon, Fronty.

7 et 10 février, *La Fille du Tambour Major*.

14 et 17 février, *Joconde* : M^{mes} Perretti, Buhl, Leclerq ; MM. Boyer, Delersy.

21 et 24 février, *Roméo et Juliette* : M^{mes} Nordica, Perretti, Toudouze ; MM. Jean de Reszké, Boyer, Isnardon, Nigri, Delersy, Fronty.

28 février et 3 mars, *La Petite Mariée* : M^{mes} Leclerq, Toudouze ; MM. Isnardon, Delersy, Poudrier.

7 et 10 mars, *Le Barbier de Séville* : M^{mes} Sigrid-Arnoldson, Toudouze ; MM. Queyla, Fugère, Boyer, Isnardon.

14 et 17 mars, *Mignon* : M^{mes} Sigrid-Arnoldson, Buhl, Leclerq ; MM. Montariol, Isnardon, Delersy, Nigri.

21 et 24 mars, *Madame Favart* : M^{mes} Perretti, Leclerq ; MM. Isnardon, Delersy, Fronty.

28 et 31 mars, *Carmen* : M^{mes} Deschamps-Jehin, Buhl, Crazot, Leclerq ; MM. Montariol, Nigri, Poudrier, Fontviel, Dumont.

4 et 7 avril, *Le Petit Duc* : M^{mes} Perretti, Toudouze, N. ; MM. Isnardon, Poudrier.

11 et 14 avril, *Le Vénitien* : M^{mes} N., Buhl ; MM. Duc, Boyer, Isnardon, Fronty.

18 et 21 avril, *La Pêricle* : M^{mes} Perretti, Crazot, Humbers, de Tanzia ; MM. Delersy, Poudrier, Nigri, Fronty, Fontviel.

25 et 28 avril, *La Basoche* : M^{mes} Perretti, Buhl ; MM. Boyer, Isnardon, Delersy, Fronty, Poudrier, Fontviel, Dumont.

A chaque représentation, divertissement chorégraphique, sous la direction de M^{lle} Sichel, de l'Opéra, maîtresse de ballet.

Plusieurs de nos lecteurs nous demandent quel est le sujet dramatique du *Vénitien*, opéra de M. Albert Cahen, dont le nom figure dans la liste des œuvres lyriques que nous avons publiées mardi dernier, comme devant être représentées la saison prochaine à Monte Carlo.

Le *Vénitien* a été joué pour la première fois au printemps dernier au Théâtre des Arts de Rouen. C'est un opéra en trois actes et quatre tableaux, dont le poème, de M. Louis Gallet, a été puisé dans le *Siège de Corinthe*, de lord Byron.

Le drame se passe en 1715. L'armée ottomane, voulant s'ouvrir un passage au cœur de la Morée, cédée depuis 20 ans aux Vénitiens, entreprit le siège de Corinthe. La garnison songeait à capituler, lorsque l'explosion accidentelle d'un magasin à poudre fit périr 5 à 6 cents soldats turcs: cet événement causa, parmi les assiégeants, une telle exaspération qu'ils refusèrent toute espèce d'accommodement, donnèrent l'assaut avec impétuosité, emportèrent la ville et massacrèrent le gouverneur Minotti et toute la garnison.

L'action romanesque développée par M. Louis Gallet est encadrée dans ce fait historique. Le gouverneur de Corinthe, Minotti, a une fille, Regina, éprise de Marco, jeune vénitien que déteste Minotti. Marco, qui n'a pas obtenu le commandement dans l'armée de la République, se fait nommer chef des Turcs, et assiège la ville qu'il a trahie en reniant sa patrie. Il entre en triomphateur dans Corinthe, mais il trouve Regina folle et mourante. Fou de douleur, il se fait tuer par les Vénitiens.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Marseille. — La police a arrêté la semaine dernière une bande de huit individus, parmi lesquels se trouvent un ancien huissier, un instituteur et un personnage titré.

Ils avaient installé, sur divers points de la ville, de somptueux bureaux, et, sous la raison sociale Martin et C^o, se faisaient expédier en transit des quantités de marchandises qu'ils vendaient ensuite à vil prix. Les valeurs ainsi escroquées à de nombreux négociants sont considérables.

La nouvelle de ces arrestations, dont les dernières ont eu lieu hier, a produit une certaine émotion en Bourse.

— La ligne téléphonique de Marseille à Cannes et Nice est complètement achevée à l'heure qu'il est. Elle fonctionnera dès le mois d'octobre au plus tard.

Cannes. — Mardi, vers 5 heures et demie du soir, le jeune Emmanuel Tardieu, âgé de 13 ans, prenait un bain de mer en face la villa Geoffroy; son père était sur le rivage. Le jeune nageur commit l'imprudenc de s'aventurer à 50 mètres en mer; il disparut un moment, revint sur l'eau, il se débattait désespérément et il appela du secours. Le père quoique ne sachant pas nager, se jeta à la mer pour le sauver, mais Emmanuel Tardieu était infailliblement noyé sans le dévouement de M. Laroussi Honoré, marié, père de famille, âgé de 42 ans, Cannois de bonne race, qui, du rivage voyant l'imminence du danger, se lança en chemise au secours de l'imprudent et le ramena presque sans connaissance sur le sable; le père se voyant dépassé par Laroussi et ne songeant qu'à son enfant, malgré le danger qu'il courait lui-même, ne s'accrocha pas au brave sauveteur; heureusement qu'il fut saisi à la nage par M. Dolla Octave et ramené au rivage. Toutes nos félicitations à M. Laroussi pour son dévouement et à M. Dolla pour le sauvetage du père.

Nice. — Une nouvelle gare va être prochainement construite par la Compagnie du Sud. Elle sera probablement édifiée sur l'îlot de terrain borné par les boulevards Gambetta et Joseph-Garnier, les avenues Malaussena et de l'Exposition. La construction de cette gare donnera une plus grande animation aux quartiers de Saint-Barthélemy et de Saint-Etienne.

— M. le comte Gurowski de Wezele, consul d'Autriche-Hongrie, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

— Le premier Grand Prix de Rome, pour la section d'architecture, a été gagné cette année par un Niçois, Emmanuel Pontremoli. C'est par jugement en date de ce

jour, que M. Pontremoli, ancien élève de l'Ecole Nationale d'art décoratif de Nice, a obtenu cette récompense, la plus haute que l'Académie des Beaux-Arts décerne aux architectes.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

Paris est hors Paris: les jours caniculaires commencent à mériter leur renom; il n'y a plus, dans la grande ville, que les malheureux qui y sont retenus par leurs affaires. Ils sont nombreux, d'ailleurs; car, depuis le *crack*, les hommes de loisir sont devenus plus rares. Les cercles ont conservé la majeure partie de leurs habitués; il y a même plus de monde qu'en temps ordinaire, dans les salles à manger. Madame est à la campagne avec toute la maison; Monsieur est seul à Paris: il prend ses repas au club, où il trouve toujours quelque compagnon aimable, et où il ne subit pas les prix excessifs des restaurateurs. Les prix inaugurés pendant l'exposition, et qui ne devaient être que temporaires, sont devenus réglementaires. Si messieurs les restaurateurs n'y prennent garde, Paris deviendra inhabitable pour les étrangers. Mais à quoi bon cette mercuriale? De grands restaurants, abandonnés des Parisiens qui mangent de plus en plus au cercle ou chez eux, viennent d'être obligés de fermer leurs portes. Ces faits sont ce qu'on appelle des « leçons de choses » et parlent plus haut que les chroniqueurs.

La prolongation des séances des Chambres, malgré la chaleur, oblige le monde politique à braver l'air brûlant de nos rues. On a même été surpris, il y a quelques jours, à la Chambre des députés, de voir dans les tribunes publiques de fraîches toilettes et de visages aimables. Un des jeunes orateurs de la gauche, M. Emmanuel Arène, qui est un journaliste de beaucoup d'esprit, devait interpeller le ministère. Il a renoncé, vers six heures du soir, à son interpellation, et a provoqué des airs boudeurs sur de bien jolis visages.

J'ai entendu, ce jour-là, faire le plus grand éloge du nouvel ambassadeur d'Espagne, qui ouvrira prochainement les salons de l'ambassade, boulevard de Courcelles. Le duc de Mandas, qui est venu en France à diverses reprises, aime beaucoup notre pays. La duchesse, sa femme, née Brunetti, fera, avec une grâce exquise, les honneurs de l'hôtel de l'ambassade, qui est l'ancien hôtel du regretté M. Lambert de Sainte-Croix. Actuellement, le duc de Mandas est descendu boulevard Haussmann, chez sa belle-sœur, M^{me} la duchesse de Montegudo.

Nous avons à signaler de fort jolies fêtes données dans les environs de Paris.

La comtesse de Riancey, installée à Versailles dans sa helle demeure de l'avenue de Sceaux, l'a inaugurée par une ravissante matinée. Des monologues ont été très bien dits par M^{lle} Suzanne de Milhau; le premier acte du *Misanthrope* a été bien joué par MM. de Bourbonnol, Galinier et Royer; la comtesse de Bonnefoux a chanté avec style l'air des *Saisons*; on a dansé ensuite jusqu'à la nuit.

Au château de Dampierre, les fêtes se succèdent de jour en jour depuis l'arrivée de la jeune duchesse de Luynes. Dimanche dernier, dans le parc, un des plus beaux de France, kermesse offerte aux paysans des environs, avec théâtre, bal, courses, jeux forains et feu d'artifice. Pour les châtelains et leurs invités, comédie dans le grand salon du château. Le dimanche, on a joué *Un Habit par la fenêtre* et *l'Œillet blanc* de Daudet, où M^{lle} de Luynes, en costume de Vendéenne pendant la Révolution, s'est fait acclamer. Le lundi soir, les *Jurons de Cadillac* et *l'Étincelle*, où le duc de Luynes, la marquise d'Hervey de Saint-Denis et M^{lle} de Banuelos ont été très remarqués.

Les *rallye-papers* sont très à la mode; ils se terminent par un lunch suivi d'un tour de valse. A Meaux, le 2^e dragons en a donné un qui a été très réussi. A Versailles, celui des cuirassiers avait réuni une assistance nombreuse et élégante. Il est à désirer que ces fêtes, qui permettent à nos officiers de montrer leurs talents équestres et de faire preuve de galanterie, se multiplient.

Le duc de Nemours s'est installé dans une villa près du Trianon, en compagnie du comte de Riancey, son meilleur ami.

La comtesse de Doudeauville est dans son joli château de la vallée aux loups, près de Sceaux. M^{me} Anatole

Bartholoni va commencer la série de ses réceptions dans son château féodal de Coudrée, près de Thonon. La baronne Adolphe de Rothschild est dans son château de Prénay. La princesse de Brancovan est installée dans sa villa d'Amphion. Il me serait facile d'allonger cette liste: il me suffirait de copier les rubriques du *Figaro* et du *Gaulois*, consacrées aux déplacements en villégiature.

Les théâtres ferment lorsqu'ils ne sont pas subventionnés.

A la Comédie-Française, on travaille activement à préparer la saison prochaine. On nous promet *Thermidor*, grande pièce de Victorien Sardou; *Par le glaive*, drame nouveau de Jean Richepin; *Pour la couronne*, de M. François Coppée; la *Route de Thèbes*, de M. Alexandre Dumas. On parle également d'une pièce de M. Pailleur, de *Griseldis* drame en vers de MM. Armand Silvestre et E. Morand; d'une pièce en cinq actes et en vers d'un poète de vingt ans, protégé par M. de Féraudy.

Voilà de belles et nombreuses promesses; il est désirable que la moitié puisse être tenue.

DANGEAU.

VARIÉTÉS

Le Voyage de Stanley

Le récit du voyage de Stanley vient de paraître, imprimé simultanément en huit langues. Il est inutile de joindre à ce récit véritablement épique des commentaires qui ne sauraient lui ajouter aucun intérêt. Nous ne pouvons donc mieux faire que de prendre dans cet ouvrage les passages les plus saillants et les reproduire fidèlement:

LA GRANDE FORÊT

La forêt mesure une longueur de 1,000 kilomètres; la largeur moyenne en est de 840. Surface totale: 840,000 kilomètres carrés. Sans compter les fragments détachés, les îlots des forêts ou les presqu'îles séparées du reste par les golfes de la « Mer des Herbes » et les vastes étendues de haute futaie qui couvrent les bassins inférieurs, comme ceux du Loumani, Loulougou, de la Ouellé Moubangui, et les bords du Congo lui-même, à Bolobo à la Loika.

Le Congo et l'Arouhouimi m'ont permis de pénétrer sur une très longue lisière de la grande forêt primitive, mais je ne parlerai ici que de la partie qui s'étend de Yambouya, 25° 30' de lat. E. à Indesoura, 29° 59', c'est-à-dire, à vol d'oiseau, sur 525 kilomètres.

Considérons cette immense région non en homme pratique, non pour analyser scientifiquement les bois et les produits, mais pour nous en faire une idée générale. Elle couvre une si vaste superficie, elle est à la fois si unie et si variée, qu'il faudrait gros de livres pour la décrire convenablement. Et si nous la regardons de plus près encore, ce seraient des légions de spécialistes que nous devrions appeler à notre secours. Impossible d'examiner de près les fleurs et les fruits et les nombreuses merveilles de cette végétation; impossible de noter les différences d'écorce et de feuillage dans les arbres majestueux qui nous entourent, ou de comparer les gommés vitrifiées en visqueuses qui tombent en gouttes de lait, perles d'ambre ou pastilles opalines.

Le loisir nous manque pour épier ces malfaisantes colonnes d'industrielles fourmis montant et descendant sur les troncs, parmi les vallées ou les chaînes de montagnes que leur présentent les rides de l'écorce, ou pour attendre les combats furieux qui vont se livrer entre ces bataillons de fourmis noires et de fourmis rouges arrivant de deux côtés.

LES INSECTES

Comment s'attarder à sonder cette masse de pourriture, cet arbre mort, jadis si puissant et maintenant poreux comme une éponge! De ce qu'il a été, il ne conserve plus que le contour; l'intérieur grouille de menues tribus d'insectes. Quel trésor pour l'entomologiste! Appliquez-y l'oreille: vous entendez le murmure incessant de la vie intense. Ces millions de bestioles aux formes diverses, aux couleurs splendides, aux livrées éclatantes, joyeuses dans leur travail, exultant dans leur existence, courte mais active et jamais assouvie; regardez-les fourrager, ravager, lutter, détruire, construire, fourmiller partout, explorer sans repos ni trêve.

Imaginez toute la France et toute l'Espagne revêtue d'arbres d'une hauteur variant entre 6 et 54 mètres. Les

cimes de ces fûts, dont le diamètre mesure de quelques pouces à 120 centimètres et plus sont tellement rapprochées qu'elles s'enchevêtrent et empêchent de voir le ciel et le soleil.

Lancez d'un arbre à l'autre des câbles épais de 5 à 40 centimètres; contournez-les, tordez-les en anses, en nœuds, en festons, en guirlandes, faites-en des W et des M gigantesques, plaquez-les contre les troncs, ou enroulez-les tout autour et jusqu'aux sommets comme un *anaconda* sans fin. Prodiguez-leur les feuilles et les fleurs, et que là-haut ils aident les ramures à cacher le soleil; des branches les plus élevées, qu'ils retombent par centaines à quelques pieds du sol; frangez-en les extrémités des racines que les épiphytes jettent dans les airs; mêlez-y les torsades de la plus fine passementerie, des houpes, des cordelettes tenues; passez-y maintenant une multitude d'autres câbles, d'autres cordes, se traversant aussi confusément que possible, faites-les courir de ça, de là, partout, sans vous préoccuper de la régularité du dessin ou même du choix des matériaux.

Que sur chaque fourche, sur chaque branche horizontale, s'élèvent des choux géants, et ces végétaux à larges feuilles ensiformes qu'on appelle la plante à oreilles d'éléphant, puis des touffes d'orchidées, merveille des tropiques, et une draperie de ces délicates fougères, si communes dans la Grande Forêt; couvrez branches, rameaux, lianes, de mousses épaisses, ressemblant à une verte fourrure. Une fois chaque arbre en place avec sa parure de lichens et de plantes sarmenteuses, il ne reste plus qu'à étendre sur le sol un tapis verdoyant de phryniums, d'amomes et de buissons nains. Voilà la Grande Forêt, la Sylve antique et compacte. Mais quand la foudre a brisé la tête de quelques colosse et laissé entrer le soleil; quand elle a fendu un fût géant jusque dans ses racines, ou qu'une tornade a jeté bas un groupe d'arbres de haute futaie, les jeunes s'élancent en foule vers le ciel et se disputent l'air et la lumière, jouant des coudes, se poussant, s'étranglant, s'étouffant, jusqu'à ce que le tout devienne un impénétrable broussis.

LES MISÈRES DE LA ROUTE

Quand je marchais avec la colonne ou que nous reposions la nuit, la présence de mes hommes ou le murmure de leur voix ne me portaient guère à comprendre cette poésie de la forêt. Nous souffrions trop de la faim: nous avions pâti de misère trop prolongées; les épreuves quotidiennes faisaient trop souvent appel à notre bonne humeur, à notre patiente endurance. Nos vêtements, bon pour un pays découvert, ne valaient rien contre cette cruelle brousse. Mais si, une fois par hasard, je m'éloignais du bivouac, si les rumeurs n'en arrivaient plus à mes oreilles, j'oubliais un instant les mille soucis, et notre dénuement, et mes déboires; la majesté de la forêt agissait sur mon âme et rendait le calme à mon esprit. Ma voix retentissait au milieu du silence, renvoyée par les échos comme par les murs d'une cathédrale. Je me sentais envahir par une influence indéfinissable, presque surnaturelle; l'absence continue de la grande lumière du ciel, les lueurs tamisées du soleil, cette étrange sensation de solitude qui vous force à regarder tout autour pour voir si l'on n'est pas le jouet d'une illusion... cela me donnait l'impression d'un autre monde: deux vies étaient en présence, la vie végétale et la vie humaine; l'une massive, colossale, paisible et silencieuse, et pourtant si majestueuse et solennelle!

Il me semblait bizarre que ces deux vies, si semblables parfois, ne pussent entrer en communion; il m'eût paru simple et naturel qu'un de ces vieux patriarches m'eût adressé la parole avec la gravité d'un Mathusalem; voire qu'un Titan, les pieds plantés ferme dans le sol, m'eût demandé avec dédain ce que je venais faire au milieu de cette assemblée des rois de la forêt.

LES TRIBUS DE LA FORÊT — LES NAINS

Eparpillés ça et là parmi les Balessé — d'Ipoto au mont Pisgah, entre les rivières Ngaiyou, et l'Itouri, une région grande comme les deux tiers de l'Ecosse — vivent les Ouamboutti, nomades de très petite taille et connus sous les diverses appellations de Batoua, Akka et Bazoungou. Ces nains, d'une stature variant de 92 à 138 centimètres et dont le plus robuste ne pèse guère au delà de 40 kilogrammes, habitent la forêt vierge et se nourrissent de gibier. Ils disséminent leurs campements à 4

ou 5 kilomètres en forêt, sur le pourtour des essarts de quelque tribu agricole, celle-ci presque toujours composée d'hommes forts et bien découplés. Dix ou douze communautés de ces pygmées nombrant en tout 2,000 ou 2,500 âmes, peuvent ainsi servir d'avant-postes à un défrichement de quelques importance. Avec leurs saigales, leurs petits arcs et leurs flèches enduites d'une épaisse couche de poison, il tuent l'éléphant, le buffle, l'antilope, ou bien, sans prendre tant de peine, creusent des fosses profondes qu'ils recouvrent artificieusement de roseaux, de feuillage et de terre; ils construisent aussi des hangars dont le toit, suspendu par une liane des plus fragiles, tombe au moindre choc, emprisonnant les chimpanzés, babouins ou autres simiens attirés par les noix ou les bananes mûres répandues sur le sol.

Sur la piste des civettes, moufettes, ichneumons et rats, ils disposent d'ingénieuses trappes à lacets où, dans ses courses vagabondes, le petit animal se prend et s'étrangle. Outre la viande, les cuirs pour boucliers, les fourrures et l'ivoire, ils se procurent du miel sauvage et des plumes d'oiseaux. Ils excellent dans la confection des poisons qu'ils échangent contre bananes, patates douces, tabac, couteaux, lances et flèches. Leurs alentours seraient bientôt dépourvus de gibier s'ils n'exploitaient que les kilomètres carrés qui entourent la clairière; mais, dès que la proie se fait rare, ils partent à la recherche de nouveaux établissements.

Pour les agriculteurs aborigènes, leurs hauts et puissants protecteurs, les pygmées sont des éclaireurs parfaits: connaissant les dédales de leur coin de la grande sylve, ils donnent l'alarme quand approchent les étrangers.

Chacune de leurs demeures temporaires est un observatoire d'où ils surveillent les issues et abords de la clairière. Leurs villages commandent la croisée de toutes les routes; il n'est pas de sente qui ne les traverse. Des indigènes approchent-ils, paraissant mal disposés, ils se liguent avec leurs voisins du moment et ne sont pas alliés à dédaigner.

La flèche combat la sagette, le venin lutte contre le poison, la ruse se mesure avec l'astuce; le succès final est presque toujours pour la tribu amie des Lilliputiens. Leurs proportions minuscules, leur agilité, leur malice, surtout leur pratique des bois en font de redoutables adversaires, et les peuplades agricoles savent fort bien qu'en penser.

Nul doute qu'elles ne soupirent souvent après le départ de ces hôtes encombrants auxquels, en retour de maigres redevances en fourrure ou en gibier, ils doivent laisser libre accès aux cultures, bananeraies et jardins.

Chaque nation a ses parasites, et les tribus de la grande forêt centrale ont beaucoup à souffrir de ces cruels petits hommes qui s'attachent à elles comme la glu et les flattent pour en être bien nourris, tout en lui ruinant par leurs extorsions et pilleries.

Les huttes des pygmées témoignent d'un certain goût. Ce sont des constructions basses dont la forme rappelle assez bien la moitié d'un œuf coupé en long. Les portes, hautes de 60 à 90 centimètres seulement, sont situées à chaque extrémité; ils éparpillent les cases sur une circonférence plus ou moins irrégulière, au centre de laquelle ils réservent une place pour celle du chef de la famille. A 100 mètres environ, et sur chaque sente qui s'éloigne du village, on voit une guérite exigüe, juste assez vaste pour contenir deux de ces petits hommes et dont la porte ouvre sur la route.

L'Administrateur-Gérant: F. MARTIN

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal, 2

EXTRAIT DES STATUTS
DE LA

SOCIÉTÉ MONÉGASQUE D'ÉLECTRICITÉ

I. — Suivant acte passé devant M^e VALENTIN, notaire à Monaco, soussigné, le 1^{er} juillet 1890, enregistré, Il a été formé une Société anonyme ayant pour objet la création et l'exploitation d'une ou plusieurs stations centrales d'éclairage et de force motrice et toutes industries se rattachant à l'électricité.
La Société prend le titre de *Société monégasque d'électricité*; elle est soumise aux lois de la Principauté.
La Société a commencé le 22 juillet 1890, jour de la publication de l'Ordonnance Souveraine approuvant ses statuts, et durera jusqu'à l'expiration de la concession

faite à la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco.

Le siège est établi provisoirement à l'hôtel des Bains. Le fonds social est de 550,000 francs, divisé en 1,100 actions de 500 francs chacune.

Messieurs LOMBARD-GÉRIN et Cie, demeurant à Lyon, place des Cordeliers, n^o 5, ont fait apport à la Société des concessions et autorisations à eux accordées par arrêté de M. le Gouverneur Général, baron de Farincourt, en date du 15 février 1890, et de leur convention parallèle avec la Société des Bains de Mer de Monaco (lettre de cette Société du 3 août 1889).

Il leur a été attribué en représentation de leur apport 100 actions entièrement libérées.

Les 1,000 actions de surplus étaient à émettre contre espèces.

La Société est administrée par un Conseil composé de cinq membres au moins et de sept au plus nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Par dérogation à l'article précédent, le premier conseil d'administration est composé des membres suivants dont la nomination n'est pas soumise à l'approbation d'une assemblée générale, les souscripteurs fondateurs donnent complète approbation à la liste ci-dessous:

- M. BONNAUD, 62, rue François 1^{er}, à Paris.
- M. Emile DREYFUS, 34, rue Tailbout, à Paris.
- M. G. de FERNEX, 11, cours Morand, à Lyon.
- M. LOMBARD-GÉRIN, ingénieur, 5, place des Cordeliers, à Lyon.
- M. H. LOVE, ingénieur au Creusot.
- M. L. de PASCAL, ingénieur, 15, rue de Jarente, à Lyon.

Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration des biens et affaires de la Société, il peut même transiger, compromettre, donner tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à l'un ou à plusieurs de ses membres, à un directeur ou à un agent quelconque pris même en dehors du Conseil, mais sous sa responsabilité.

Toute communication du Gouvernement, toute sommation ou citation judiciaire ou extra-judiciaire et, d'une façon générale, toutes communications quelconques, seront valablement faites au siège de l'exploitation de la Société, en la personne de son directeur ou de son suppléant en cas d'absence.

L'assemblée générale annuelle désigne un ou plusieurs commissaires, associés ou non, chargés de faire un rapport à l'assemblée générale de l'année suivante sur la situation de la Société, et sur les comptes présentés par le Conseil d'administration, ils exercent, d'ailleurs, les droits et attributions d'usage.

Pour le premier exercice des opérations de la Société, le commissaire sera M. DIEUDÉ-DREYLY, ingénieur en chef du département des Alpes-Maritimes, demeurant à Nice, accepté par les souscripteurs fondateurs de la Société.

Il est formé un fonds de réserve d'un vingtième des bénéfices bruts annuels.

II. — Suivant un autre acte reçu par ledit M^e Valentin, notaire, le 1^{er} juillet 1890, enregistré, les fondateurs de ladite Société anonyme ont déclaré que les mille actions qui étaient à émettre contre espèces avaient été intégralement souscrites, et que le premier versement de 150 francs par action a été effectué sur chacune des actions souscrites.

III. — Une expédition des statuts et de l'acte de déclaration de souscriptions et de versements a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, le deux août présent mois.

Pour extrait publié en conformité de l'article 49 du Commerce:

L. VALENTIN.

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire à Monaco

EXTRAIT D'ACTE DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M^e Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le dix-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré.

Il est formé entre:

- 1^o Monsieur Guillaume-Joseph-Marie-Ghislain POELMAN, propriétaire, demeurant à Monaco, quartier, de Monte Carlo, d'une part;
- 2^o Et monsieur Charles SCHINDLER, maître d'hôtel, demeurant au même lieu, d'autre part.

Une société en nom collectif, pour l'exploitation du *Saint-James-Hôtel*, que les associés sont dans l'intention d'établir à Monte Carlo, en la rue du Château-d'Eau.

Cette société est constituée pour une durée de quinze années, qui ont commencé rétroactivement le premier juillet dernier.

Le siège de la société est fixée à Monte Carlo, dans l'immeuble de la société.

La raison sociale est: *Schindler et Cie*

Chacun des associés fait usage de la signature sociale, sauf pour tous actes quelconques engageant la société, lesquels ne sont valables que signés par les deux associés.

Les bénéfices et les pertes sont partagés et supportés par moitié par chacun des associés.

Le fonds social est fixé à la somme de **quatre cent quatre-vingt-dix mille francs** fournis pour moitié par chacun des associés, de la manière suivante:

Monsieur Poelman apporte à la société, pour la somme de **deux cent quarante-cinq mille francs**, représentant sa mise sociale:

Un immeuble, situé à Monaco, quartier de Monte Carlo, rue de Château-d'Eau, avec les constructions

existantes au moment de la formation de la société, et qui doivent être démolies pour la construction de l'hôtel. Ledit immeuble, d'une contenance de douze cents mètres carrés environ, confiné : au nord, à monsieur Voiron ; au midi, au boulevard Beaumarchais ; au levant, à la rue du Château-d'Eau, et, à l'ouest, à monsieur de Werbrougk.

Monsieur Schindler apporte à la société une somme de deux cent quarante-cinq mille francs, qu'il doit verser aux époques et de la manière suivante :

Cinquante mille francs immédiatement, et les cent quatre-vingt-quinze mille francs de surplus par comptes, au moyen de sa part de bénéfices dans la société.

Jusqu'au paiement intégral des cent quatre-vingt-quinze mille francs de solde, monsieur Schindler doit laisser en acompte, sur ledit solde, la totalité de ses bénéfices annuels, moins la somme de huit mille francs dont il va être parlé.

Les sommes à verser par monsieur Schindler ne produisent aucun intérêt jusqu'à leur versement.

M. Schindler doit particulièrement consacrer tout son temps et ses soins à l'administration de l'hôtel. Il prélève, en raison de cela, par douzième chaque mois, avant tout partage de bénéfices, une somme annuelle de huit mille francs.

Une expédition dudit acte de cette société a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, le trente et un juillet dernier.

Pour extrait : L. VALENTIN.

Etude de M^e VALENTIN, notaire et défenseur à Monaco, 2, rue du Tribunal

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e VALENTIN, notaire à Monaco, le huit juillet mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré, monsieur Henri MÉDECIN, propriétaire, et madame Emilie-Marie-Dévote DELPIANO, son épouse, demeurant à Monaco, ayant élu domicile à Monaco, en l'étude de M^e Valentin, ont acquis de madame Marie-Félicité-Berthe CHARRASSIN, reutière, demeurant à Nice, veuve de monsieur Jean CLAUDE dit Jules ERHARD, et ayant élu domicile en la même étude.

1^o Un corps de bâtiment élevé de deux étages sur rez-de-chaussée et caves, connu sous le nom d'*Hôtel des Colonies*, sis à Monaco, quartier de Monte Carlo, à l'angle de l'avenue de la Costa et de la rue de la Scala, et tout le terrain sur partie duquel ledit bâtiment est élevé, d'une contenance de quatre cent cinquante-sept mètres carrés cinquante-trois décimètres carrés, porté au cadastre sous le numéro 88 partie, section D.

2^o Un terrain contigu au précédent, en façade sur la rue de la Scala, sur partie duquel se trouve élevée une construction d'un étage servant de maison de Banque, ledit terrain d'une superficie de deux cent quarante quatre mètres carrés vingt décimètres carrés, porté au cadastre sous le numéro 88 partie, section D.

Ces immeubles confinent dans leur ensemble au nord l'avenue de la Costa, au midi monsieur de Villemessant et monsieur Charles Médecin, à l'ouest la rue de la Scala et à l'est monsieur Charles Médecin.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de cent vingt-deux mille francs.

Une expédition du contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur les immeubles susdésignés des inscriptions à raison d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur ces immeubles.

Monaco, le cinq août mil huit cent quatre-vingt-dix.

Pour extrait : L. VALENTIN.

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire à Monaco

Suivant acte reçu par M^e VALENTIN, notaire à Monaco, le premier août présent mois, monsieur Eugène-Constant BENOIST, maître d'hôtel, domicilié à Paris, rue de Vaugirard, n^o 325, a acquis de monsieur Jean CROVETTO, maître d'hôtel, demeurant à Monaco, le fonds de commerce d'hôtel et de café-restaurant, ayant pour enseigne : *Hôtel Beau-Site*, que monsieur Crovetto exploitait à Monaco, boulevard de la Condamine.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au domicile élu en l'étude dudit M^e Valentin, notaire, dans le délai de huit jours, à peine de déchéance,

Pour extrait : L. VALENTIN.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 28 juillet au 3 Août 1890

SAINT-TROPEZ,	b. Gambetta, fr., c. Gardin,	sable.
ID.	b. Elisa, fr., c. Ferrero,	id.
ID.	b. Fortune, fr., c. Moutte,	id.
ID.	b. Marie, fr., c. Arnaud,	id.
ID.	b. Volonté-de-Dieu, fr., c. Davin,	id.
ID.	b. Indus, fr., c. Phion,	id.
ID.	b. Deux-Frères, fr., c. Courbon, bois à brûler.	sable.
ID.	b. Louise-Auguste, fr., c. Bellone,	id.
ID.	b. Jeune-Baptistin, fr., c. Laurent,	id.
ID.	b. Marceau, fr., c. Musso,	id.
ID.	b. Reine-des-Anges, fr., c. Rival,	id.
ID.	b. Eclairer, fr., c. Davin,	id.
ID.	b. Saint-Louis, fr., c. Darbera,	id.
ID.	b. Charles, fr., c. Allègre,	id.

Départs du 28 juillet au 3 Août

SAINT-TROPEZ,	b. Gambetta, fr., c. Gardin,	sur lest.
ID.	b. Elisa, fr., c. Ferrero,	id.
ID.	b. Fortune, fr., c. Moutte,	id.
ID.	b. Marie, fr., c. Arnaud,	id.
ID.	b. Volonté-de-Dieu, fr., c. Davin,	id.
ID.	b. Indus, fr., c. Phion,	id.
ID.	b. Deux-Frères, fr., c. Courbon,	id.
ID.	b. Louise-Auguste, fr., c. Bellone,	id.
ID.	b. Jeune-Baptistin, fr., c. Laurent,	id.
ID.	b. Marceau, fr., c. Musso,	id.
ID.	b. Reine-des-Anges, fr., c. Rival,	id.
ID.	b. Eclairer, fr., c. Davin,	id.
ID.	b. Charles, fr., c. Allègre,	id.

EGLISE PAROISSIALE DE SAINT-CHARLES, A MONTE CARLO

Mercredi 6 août 1890

A 8 heures du soir. — Commencement de la Neuvaine préparatoire à la fête de l'Assomption de la Très Sainte Vierge.

Samedi 9 août

VEILLE DE LA FÊTE DE SAINT LAURENT

8 heures du soir. — Chant de l'Hymne du Saint Diacre Martyr, Salut solennel du Très Saint Sacrement suivi du baiseement des reliques de Saint Laurent.

Dimanche 10 août

FÊTE DE SAINT LAURENT

PATRON DU QUARTIER DE MONTE CARLO

Messes basses à 6 heures et à 8 heures du matin. A 10 heures. — Grand'Messe solennelle. A 4 heures de l'après-midi. — Vêpres, Chant des Litanies de la Sainte Vierge et de l'hymne de Saint Laurent Salut solennel du Très Saint Sacrement.

Vendredi 15 août

FÊTE DE L'ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE

(Fête de précepte)

Messes basses à 6 heures et à 8 heures du matin. A 10 heures. — Grand'Messe en musique. A 4 heures du soir. — Vêpres suivies de la procession en l'honneur de l'Auguste Mère de Dieu, Salut solennel du Très Saint Sacrement.

CATHÉDRALE DE MONACO

Jeudi 14 août 1890

VEILLE DE L'ASSOMPTION DE LA SAINTE-VIERGE

(vigile d'obligation)

3 heures de l'après-midi. — Premières Vêpres de la fête de l'Assomption.

Vendredi 15 août

SOLENNITÉ DE L'ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE

(Fête de précepte)

10 heures du matin. — Grand'Messe solennelle. 4 heures du soir. — Vêpres, Procession en l'honneur de la Glorieuse Vierge Marie, Salut solennel du Très Saint Sacrement.

Dimanche 17 août

4 heures du soir. — A l'issue des Vêpres, Procession traditionnelle en l'honneur de Saint-Roch, Salut du Saint Sacrement.

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

PROGRAMME DES FÊTES DE LA S^T-ROMAN

Vendredi 8 août 1890

A 8 heures 1/2 du soir : Salves d'artillerie ; immense feu de joie ; embrasement général, aux flammes de Bengale, de la place du Palais et de la Batterie ; lancement du ballon le SAINT-ROMAN.

A 9 heures, dans la salle des Bals, à Sainte-Barbe : Concert vocal et instrumental, avec le gracieux concours de la Société Chorale l'Avenir et de la Société Philharmonique ; bal d'enfants, prix d'entrée : 25 centimes ; éclairage à giorno de la salle des Bals et de la promenade Sainte-Barbe ; foire aux plaisirs.

Samedi 9 août

JOUR DE LA SAINT-ROMAN

A 8 heures du matin : Salves d'artillerie.

A 3 heures de l'après-midi, dans l'enceinte du bal, prix d'entrée : 25 centimes : la cible tournante, 5 fr. ; les trois sauts, 5 fr. ; siège tonkinois, 5 fr. ; jeu de la seringue, 5 fr. ; duel à la fourchette, 5 fr. ; la marmite enchantée, 5 fr. ; courses en sac, 1^{er}, 5 fr. ; 2^e, 3 francs. — Les inscriptions pour les jeux et courses seront reçues chez M. Abel, vice-président du Comité.

Courses de vélocipèdes pour amateurs de la localité : course de vitesse, par bicyclettes et bicyclettes ; première série, un objet d'art ; deuxième série, un objet d'art. — *Parcours* : Deux tours de la place du Palais, rue du Tribunal, avenue Saint-Martin, avenue de la Porte-Neuve, place d'Armes, avenue de la Gare, place de la gare et retour. La Société Philharmonique exécutera, pendant ces divertissements, divers morceaux de son répertoire.

A 9 heures du soir : grande soirée dansante.

A minuit : Tombola gratuite et comique composée de 15 lots : 1. La nouvelle du jour : deux ballons dirigeables. — 2. L'Indispensable aux chasseurs de Monaco. — 3. Un Instrument de musique. — 4. Une Vue de Rome sur toile. — 5. Le Dernier plat d'un restaurateur. — 6. Les Œuvres de Racine et de La Fontaine, reliées avec soin. 7. Une Jumelle, objet de précision. — 8. Surprise intime. — 9. Distraction de grand-père. — 10. Souvenir de la Poterie Artistique de Vallauris. — 11. Morceau de musique pour amateur. — 12. Portrait d'une personne qui vous est chère. — 13. Un Service de table, 24 couverts. — 14. Une paire de souliers vernis. — 15. Souvenir de la Saint-Roman. Les 10, 17, 24 et 31 août, continuation des bals.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS dans de bonnes conditions. S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare. Monaco-Condamine.

SPLENDID HOTEL

A MONTE CARLO

A VENDRE, avec droit au bail

Situation exceptionnelle — 48 chambres et salons — Proximité du Casino S'adresser à M. RAYBAUDI, à Monaco.

MASCHECK

34, rue de France, Nice

Leçons de Violon, d'Harmonie et d'Accompagnement

A LA RÉSERVE

située sur la plage du Canton, à Monaco

BAINS DE MER

CAFÉ-RESTAURANT

Tenu par LE NEN

LANGOUSTES, BOUILLABAISSE

DINERS SUR COMMANDE

Salons et Cabinets ouverts la nuit

BAZAR

MAISON MODÈLE

F. FARALDO ET C^o

MONTE CARLO

Articles de luxe et d'utilité

MAISON RECOMMANDÉE AUX FAMILLES ÉTRANGÈRES

SPÉCIALITÉ D'ARTICLES DE VOYAGES

On parle toutes les langues

Imprimerie de Monaco — 1890

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Jullet, Août	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
29	762.8	762.4	761.6	761.5	761.4	22.6	24.7	25.4	25.8	23.2	78	S E modéré	Un peu nuageux, couvert		
30	62.6	61.4	61.2	62.5	63.4	23.2	25.2	25.9	25.9	26.8	72	S E léger	Nuageux, couvert		
31	64.5	64.4	63.8	64.2	64.2	23.6	26.4	26.8	28.2	25.9	71	Calme	Beau un peu nuageux		
1	64.4	63.8	63.4	63.5	63.2	24.8	27.5	29.3	28.8	25.6	77	id.	id.		
2	62.8	62.4	61.5	61.4	61.3	25.2	27.2	28.2	28.3	25.3	76	id.	id.		
3	61.7	61.8	61.7	61.9	62.4	24.6	26.5	27.3	26.8	24.2	75	Calme S E léger	Un peu nuageux		
4	60.3	59.5	59.4	60.1	60.4	24.3	25.8	26.8	26.9	23.4	67	Calme S E fort	Un peu nuageux, couv., beau		
DATES						29	30	31	1	2	3	4			
TEMPÉRATURES						Maxima	26.3	26.5	28.5	29.5	29.4	28.5	28.4		
EXTREMES						Minima	19.4	19.8	20.6	21.6	21.6	21.4	20.6	Pluie tombée : 0 ^{mm}	